

Ordre du jour :

- 1) Mise en place du Conseil cantonal ;
- 2) Projet de reconstruction des collèges Henri Lefevre et Maroc - Huchepie ;
- 3) Travaux routiers sur le réseau départemental ;
- 4) Mise en place d'un Comité consultatif des riverains du Circuit ;
- 5) Décisions du Conseil départemental concernant le canton ;
- 6) Site internet cantonal ;
- 7) Questions diverses.

1°) Mise en place du Conseil cantonal

Réuni sous la Présidence des Conseillers départementaux titulaires et suppléants, le Conseil cantonal rassemble des élus, des responsables associatifs et de simples citoyens intéressés par la vie du canton Le Mans 6 qui rassemble les Quartiers Sud du Mans et la commune d'Arnage. Tout habitant du canton peut être membre du Conseil cantonal.

Il débat de tout ce qui fait la vie de notre canton s'intéressant aux actions et projets développés sur le territoire cantonal en lien avec les compétences du Conseil départemental de la Sarthe. Créée à l'initiative de vos Conseillers départementaux, cette instance leur permet d'informer leurs concitoyens et en retour de recueillir leurs avis.

Il se réunit deux à trois fois par an un jeudi soir à 20 heures 30 à la Maison pour Tous Jean Moulin, rue Robert Collet au Mans. Chaque Conseil est précédé de l'envoi d'un dossier documentaire permettant à chacun de s'informer et préparer la réunion. Par ailleurs, dans le mois suivant, chaque membre du Conseil est destinataire d'un compte-rendu faisant état des débats, des réponses apportées et des décisions prises par le Conseil.

Il ne possède pas de pouvoirs spécifiques. Toutefois, il sera chargé de valider la répartition des dotations cantonales aux associations si celles-ci sont maintenues en 2016.

2°) Projet de reconstruction des collèges Henri Lefevre et Maroc - Huchepie

En 2014, dans le cadre Plan « Collège Performant », le Conseil général avait arrêté une première liste de 9 collèges destinés à connaître des restructurations lourdes estimées à 119 M€. C'est dans ce cadre, que le Conseil général avait acté la reconstruction de quatre collèges dont Henri Lefevre à Arnage et Maroc Huchepie au Mans.

Lors de la session du 26 juin 2015, le Conseil départemental devait se prononcer sur le principe du recours au contrat de partenariat confiant à un opérateur privé une mission globale comprenant la conception et la reconstruction de ces quatre collèges. Tout particulièrement concernés par cette délibération prévoyant la reconstruction de deux Collèges de notre canton, Christophe COUNIL et Isabelle COZIC-GUILLAUME ont fait le choix de voter POUR cette délibération.

Ce choix n'est pas évident et n'est pas conforme aux engagements pris dans le cadre de la campagne « La Sarthe à Gauche » de mars 2014. Christophe COUNIL et Isabelle COZIC-GUILLAUME présentent les raisons de leur vote en insistant sur le fait que le vote définitif n'interviendra qu'en décembre

2016 pour valider le contrat de partenariat Public - Privé qui aura été négocié par la majorité départementale [cf. documents figurant dans le dossier de séance].

Autant de raisons qui conduisent Christophe COUNIL et Isabelle COZIC-GUILLAUME à prendre l'engagement d'informer régulièrement les membres du Conseil cantonal de l'avancée de ce dossier très important pour le Canton le Mans 6.

3°) Travaux routiers sur le réseau départemental

Christophe COUNIL et Isabelle COZIC-GUILLAUME présentent le projet de giratoire du virage d'Arnage porté par le Syndicat mixte des 24 heures [cf. plan figurant dans le dossier de séance].

Fréquenté par plus de 10 000 véhicules par jour ce virage était devenu particulièrement dangereux, la création d'un giratoire décalé par rapport à la piste du circuit des 24 heures permettra de sécuriser cette intersection tout en conservant la circulation des véhicules pendant les épreuves des 24 Heures du Mans entre Arnage et Laigné-en-Belin. Les premiers travaux débiteront à l'automne et seront suivis en début d'année 2016 par les travaux de raccordement sur les chaussées existantes. La mise en circulation du rond-point est prévue pour le mois d'avril.

Le débat avec les membres du Conseil cantonal permet de préciser certains aspects du chantier notamment en ce qui concerne les liaisons douces (piétons et vélos).

Par ailleurs, Christophe COUNIL et Isabelle COZIC-GUILLAUME ont prévu de rencontrer M. BEAUCHEF, Président de la Commission des Routes du Conseil départemental pour faire le point sur les autres projets routiers pouvant concerner le Canton. Un point précis sera fait lors d'un prochain Conseil cantonal.

4°) Mise en place d'un Comité consultatif des riverains du Circuit

Lors de la campagne des départementales sur le Canton Le Mans 6, Christophe COUNIL et Isabelle COZIC-GUILLAUME avait pris l'engagement d'agir pour diminuer les nuisances sonores du Circuit des 24 heures du Mans. Ils ont rencontré Pierre FILLON, Président de l'ACO et son équipe au début du mois de juillet pour faire un point sur cette question.

A l'issue de cette rencontre, ils ont proposé à l'ACO de mettre en place un Comité consultatif des riverains du Circuit des 24 heures du Mans. Cette proposition vise à formaliser les échanges entre riverains, ACO et élus sur toutes les questions qui concernent les activités du Circuit. Au-delà des rencontres organisées par l'ACO, ce Conseil consultatif permettrait aux différents riverains d'exprimer leurs doléances directement aux responsables politiques et à l'ACO. En outre, il permettrait à l'ACO de mieux informer sur ses activités.

Ce Conseil consultatif pourrait être composé de quatre collèges :

- Le collège des Riverains avec des représentants des différentes associations (ASDEN d'Arnage, associations des riverains du Circuit, association des entreprises du Circuit, Comité de quartier du Grand Vauguon, Conseil des Quartiers Sud-Est du Mans).
- Collège des Collectivités locales avec des représentants des villes du Mans, Arnage, Ruaudin, Mulsanne ainsi que le syndicat mixte des 24 heures et les conseillers départementaux du Canton Le Mans 6.
- Collège des Représentants de l'État : Préfecture de la Sarthe, DDSP (Police nationale) et Gendarmerie nationale.
- Collège de l'ACO.

Le Conseil consultatif se réunirait au sein des locaux de l'ACO deux fois par an : en novembre pour faire le bilan de la saison passée et en mars pour préparer la saison à venir.

A la date du Conseil cantonal, l'ACO avait donné un accord de principe à la proposition de vos Conseillers départementaux, mais il reste à se mettre d'accord sur les modalités pratiques.

Là encore, les membres du Conseil cantonal seront régulièrement informés de l'avancée de ce dossier.

5°) Décisions du Conseil départemental concernant le Canton le Mans 6

La Commission permanente est une émanation de l'Assemblée délibérante qui se réunit chaque mois pour permettre la mise en œuvre des politiques départementales et notamment l'attribution des subventions aux porteurs de projet.

Christophe COUNIL et Isabelle COZIC-GUILLAUME présentent les décisions de la Commission permanente du Département concernant le canton Le Mans 6 [cf. documents figurant dans le dossier de séance]. Christophe COUNIL fait, à ce sujet état, d'un courrier qu'il a adressé au Président du Département pour contester la baisse très importante des subventions apportées aux associations dans le cadre du Contrat de ville (*nota* : suite à ce courrier plusieurs subventions ont été revues à la hausse notamment pour les collèges, la MJC Ronceray et le Centre social des quartiers Sud).

6°) Site internet cantonal

Lors des élections départementales de mars 2015, Christophe COUNIL et Isabelle COZIC-GUILLAUME avaient pris plusieurs engagements, à commencer par celui de la Proximité. Afin de vous informer sur leur action au sein du Département et notre canton, il s'étaient notamment engagés à mettre en place un site internet cantonal. C'est désormais chose faite :

<http://canton-lemans-sud-arnage.over-blog.com/>

Il comporte neuf rubriques :

- 1) Présentation de Christophe COUNIL ;
- 2) Isabelle COZIC - GUILLAUME ;
- 3) Le canton Le Mans Sud - Arnage ;
- 4) Les élections départementales - Mars 2015 ;
- 5) Le projet pour le canton ;
- 6) Les permanences ;
- 7) Le Conseil cantonal ;
- 8) Le Conseil départemental et le canton ;
- 9) Les interventions de vos élus au Conseil départemental.

Nous vous invitons à consulter régulièrement les rubriques 7, 8 et 9 dans lesquelles sera publié tout ce qui concerne l'actualité du canton.

7°) Questions diverses

Prochaines réunions du Conseil cantonal en février sur les conséquences de la loi NOTRe et en mai-juin sur le Budget 2016 du Conseil départemental de la Sarthe et éventuellement les dotations cantonales (sous réserve de leur reconduction par la majorité départementale).

Fait au Mans, le 1^{er} octobre 2015.